

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 25 Février 2020.

Date de convocation : 17/02/2020

Date d'affichage : 17/02/2020

Nombre de conseillers : 11

L'an deux mil vingt le Mardi 25 Février à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Étaient présents : HERMAGNÉ Christophe, MALIN Anne-Sophie, Eudoxia JOUAULT, ROCHER Jean-Luc, Tiphaine BAHIER, Franck HIVERT, Anthony ROULLIER, Irène HUCHEDÉ, Alain DESERT.

Étaient absents excusés : Sylvie GEGU

Était absent non excusé : NÉANT

Formant la majorité des membres en exercice, Madame MALIN Anne-Sophie a été élue secrétaire de séance.

LAVAL-AGGLO

Délibération Eaux Pluviales Urbaines

EXPOSE :

La CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie les 4 septembre, 13 novembre et 4 décembre 2019 pour évaluer :

- Le transfert des Eaux Pluviales Urbaines,
- L'actualisation de la charge d'équipement transférée pôle culturel (conservatoire).

Son rapport a été adopté en séance du 04 décembre 2019. Il doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Le président de la CLECT a transmis à chaque commune membre de l'EPCI, par courrier en date du 04 décembre 2019 ledit rapport. Les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de cette transmission.

Après ces votes, les AC définitives seront adoptés par le Conseil communautaire de Laval Agglomération.

PROPOSITION : Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport 2 de la CLECT.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal souhaite récupérer la compétence EP.

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 10 mars 2020.

Le Maire,
HÉMON Céline.

